

ST/NC/KT

Département de l'Aude

Canton
De LEZIGNAN-CORBIERESCommune
de LEZIGNAN-CORBIERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE**REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
AU DROIT DU N°41 RUE PIERRE CASSAN**

Nous, Maire de Lézignan-Corbières,

VU les dispositions des articles L 2212-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de permission de voirie formulée par l'entreprise OLIVIER TP, pour permettre des travaux de maçonnerie au droit du n°41 rue Pierre Cassan du mercredi 23 au vendredi 25 septembre 2020,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Pour permettre l'exécution des travaux précités, le stationnement sera interdit à partir du n°50 jusqu'au droit du n°54 rue Pierre Cassan et la circulation des véhicules se fera de la façon suivante :

- du 23 au 24 septembre 2020, chaussée rétrécie au droit du poste de travail,
- le 25 septembre 2020, la rue sera fermée à la circulation sauf riverains.

ARTICLE 2 : L'entreprise OLIVIER TP se chargera de mettre en place, sous sa responsabilité, barrières et panneaux avec affichage de l'arrêté avant le début des travaux et une signalisation de nature à prévenir les usagers, notamment **rue barrée sauf riverains**.

ARTICLE 3 : L'entreprise OLIVIER TP rendra le domaine public en l'état initial en fin de chantier.

ARTICLE 4 : MM. Le Directeur Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le Chef de Service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 15 septembre 2020

Le Maire,



Gérard FORCADA,